



Analyse de la Déclaration de politique générale du Gouvernement wallon par l'Interfédéré des CISP

Introduction

Cette note propose une analyse croisée de la Déclaration de Politique Régionale wallonne (DPR) pour la législature 2019-2024 et des revendications du secteur des CISP reprises dans notre Mémorandum 2019. L'objectif est de relever les mesures et les propositions du nouveau Gouvernement wallon qui concernent – directement ou indirectement – le secteur des CISP et de les analyser au regard du Mémorandum et des positionnements du secteur.

Cette analyse de la DPR est déclinée autour de trois axes thématiques : les politiques de formation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi, les politiques d'emploi et les orientations politiques générales pour le secteur de l'insertion socioprofessionnelle (ISP). Chaque thématique est divisée en plusieurs sections qui ciblent de manière plus spécifique les différents enjeux en lien avec la thématique. L'analyse met en perspective de façon systématique les propositions de la DPR et les positionnements du secteur des CISP vis-à-vis de ces propositions.

Politiques de formation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi

Un axe essentiel de la DPR pour le secteur des CISP est évidemment la formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Le nouveau Gouvernement entend faire de la formation et du développement des compétences un pilier fondateur de son action. Il visera en particulier à offrir des formations qui débouchent sur des perspectives positives en termes d'emploi durable et de qualité, en particulier par une réforme de la formation en alternance. Il compte également se concentrer sur les jeunes qui ne sont ni aux études, ni à l'emploi, ni en stage (NEET's). Nous avons regroupé en quatre sections les mesures proposées dans la DPR qui sont liées aux politiques de formation et d'accompagnement et qui ont attiré notre attention :

- > l'évolution du paysage de la formation professionnelle
- > la fluidification du parcours de formation
- > le numérique
- > la mobilité

Évolution du paysage de la formation professionnelle

DPR *Recours aux opérateurs de formation notamment par l'intermédiaire de marchés publics flexibles sur base d'une analyse continue des besoins du marché du travail et des profils des demandeurs d'emploi. Les marchés publics doivent être basés sur des objectifs clairs d'insertion. Mise en œuvre d'une évaluation des intervenants dans le secteur en perspective d'une optimisation de l'action régionale.*

L'interfédéré Nous voulons éviter la marchandisation du secteur associatif et des CISP par un recours systématique ou privilégié à des marchés publics. Si la sous-traitance devient la règle, l'associatif agit alors quasi comme un acteur parastatal. Nous demandons donc beaucoup de vigilance quant au recours aux marchés publics flexibles tel que stipulé dans la DPR pour répondre aux besoins de formation des demandeurs d'emploi. Outre que ce mécanisme peut s'avérer tout à fait inapproprié pour les demandeurs d'emploi fragilisés, il entraîne une ouverture probable au secteur marchand privé au détriment d'une offre de formation adaptée aux demandeurs d'emploi précarisés et qui fragilisera la stabilité du secteur CISP et sa pérennité.

L'interfédéré Sous l'impulsion notamment des politiques européennes, l'Interfédéré constate une préoccupation accrue pour une évaluation des politiques publiques dans un souci d'efficacité des financements accordés et d'optimisation des dépenses publiques. L'Interfédéré partage à nouveau cette préoccupation, mais se veut prudente quant à la manière dont celle-ci peut être menée. Il ne s'agit pas de confondre évaluation et contrôle ; de réduire l'évaluation à des seuls indicateurs quantitatifs et de résultats ; de mener une analyse d'impact social sans la co-construire avec les acteurs concernés.

DPR *Refonte des missions du Forem et de la répartition des rôles entre le comité de gestion, le comité stratégique et le management interne afin de renforcer l'accès à l'emploi et lui faire gagner en efficacité.*

DPR *Le Forem priorisera ses moyens vers le conseil, l'accompagnement et l'orientation des demandeurs d'emploi, à l'instar de ce qui a été mis en place à Bruxelles et en Flandre, ainsi que les conseils aux entreprises. Une approche analogue sera mise en œuvre au sein des CPAS, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle.*

L'interfédéré Nous partageons la priorisation des actions de conseil, d'accompagnement et d'orientation des demandeurs d'emploi par le Forem. Il est en effet essentiel pour l'Interfédéré que le volet contrôle du Forem soit limité autant que possible et ne constitue pas un objectif en soi.

DPR *Adoption d'une simplification administrative des projets innovants de formation.*

DPR *Soutient à la recherche et à l'innovation dans le but d'amplifier et accélérer la transition sociale, écologique et économique. Une place importante sera donnée à l'expérimentation permettant de mener des projets innovants.*

L'interfédéré L'Interfédéré met l'accent dans son Mémoire sur l'importance de mener des projets innovants de formation. L'Interfédéré insiste sur la nécessité au préalable d'identifier les

besoins de formation générés par les transitions et de disposer ensuite de moyens pour couvrir les coûts liés à l'innovation qu'il s'agisse de la mise en place de nouvelles filières ou de transitions progressives vers de nouvelles filières de formation.

Fluidification du parcours de formation

DPR *Optimisation de la collaboration entre les acteurs de la formation professionnelle (Forem, centres de compétences, IFAPME, CISP, MIRE, fonds sectoriels, etc) et renforcement de l'efficacité et de la complémentarité entre les centres de compétences et d'autres acteurs de la formation.*

L'interfédéré Nous saluons la volonté de renforcer et d'optimiser les collaborations entre acteurs de la formation professionnelle. Dans notre Mémoire, nous insistons sur le fait qu'il est essentiel que les relations entre les différents acteurs soient des relations partenariales et non de sous-traitance ou de mise sous tutelle. Il s'agit de collaborer, coopérer et non d'imposer. Nous soulignons également l'importance de financer le temps consacré à la concertation entre opérateurs pour accroître l'offre de formation, construire et développer des filières et des passerelles avec l'objectif de simplifier et de fluidifier les parcours des bénéficiaires.

DPR *Favoriser la reconnaissance automatique des certifications entre les opérateurs à partir d'objectifs d'apprentissage équivalents. Les passerelles entre opérateurs de proximité seront recherchées pour assurer le continuum de l'apprentissage en faveur des apprenants.*

DPR *Mettre en place un système d'attestations pour toutes les formations reçues, ces formations, qu'elles soient formelles ou informelles, pouvant être valorisées par le travailleur à tout moment et tout spécialement à l'occasion d'un éventuel changement ou recherche de nouvel emploi.*

DPR *Créer un droit individuel du travailleur à la validation de compétences acquises à l'emploi.*

L'interfédéré Nous relevons positivement que les mesures proposées par le nouveau Gouvernement rejoignent les revendications du secteur en matière de fluidification des parcours des demandeurs d'emploi. Dans notre Mémoire, nous appelons en effet à adapter les réglementations qui encadrent les différents types de dispositifs de formation pour fluidifier le passage des stagiaires d'un centre à l'autre et éviter les phénomènes de concurrence. Par ailleurs, l'Interfédéré soutient depuis de nombreuses années la reconnaissance, la certification des acquis d'apprentissage comme outils essentiels pour valoriser les compétences acquises par les stagiaires en formation dans leur parcours professionnel ou de vie. C'est dans ce cadre que l'Interfédéré est partenaire avec le SPW d'un projet européen avec pour objectif de faciliter le parcours des demandeurs d'emploi peu qualifiés accueillis en CISP.

DPR *À l'heure du numérique, tout demandeur d'emploi est en droit de disposer d'un dossier unique virtuel. Ce dossier, qui reprendra l'ensemble des démarches que les demandeurs d'emploi réalisent pour trouver un emploi (formations, stages, validation de compétences, sollicitations auprès d'employeurs, expériences de travail, envoi de CV et lettres de*

candidature, obtention de diplômes et certificats, etc.), favorisera une orientation adéquate du demandeur d'emploi dans sa recherche. Le dossier unique virtuel ne peut être conçu comme un instrument de sanction ; il vise à accroître un accompagnement optimal du demandeur d'emploi. Afin de préserver la vie privée, son accès sera réservé au Forem et aux opérateurs de formation. Les espaces publics numériques (EPN) seront évalués et renforcés le cas échéant afin que les demandeurs d'emploi n'ayant pas accès ou ne maîtrisant pas les technologies informatiques puissent utiliser ce dossier unique.

L'interfédéré Le dossier unique du demandeur d'emploi entre progressivement en vigueur auprès des opérateurs. L'Interfédéré salue le fait que le dossier unique ne puisse être conçu comme un instrument de sanction. Malgré tout, nous demandons la garantie du respect de plusieurs balises¹ avant de procéder au lancement du dossier unique pour les CISP. Dans la DPR, le futur Gouvernement wallon fait état d'un certain aveuglement en matière de digitalisation de services. Les pouvoirs publics s'engouffrent dans le tout au numérique en se dédouanant de leur responsabilité en termes d'accessibilité aux droits. La responsabilité de l'accès est renvoyée aux individus (qui doivent se former) et, éventuellement, à des associations (EPN) qui auront pour mission (si l'évaluation le confirme) la responsabilité d'accompagner les personnes en difficulté. Avec cette position, le Gouvernement restreint « la norme » au citoyen formé et connecté. Et qui se préoccupe encore des autres ?

Accès aux formations

La DPR propose deux pistes de solution en matière de transports et d'accès des demandeurs d'emploi aux formations.

DPR *Investissement massif dans les transports publics, à la fois via les lignes classiques et des solutions innovantes. Priorité à l'augmentation de l'offre, tant en zone urbaine que rurale, et l'amélioration en termes de qualité et de capacité.*

DPR *Développement des initiatives publiques innovantes de transports collectifs en zone rurale.*

L'interfédéré Dans son mémorandum, l'Interfédéré revendique d'améliorer les moyens soutenant les stagiaires dans leur entrée et dans leur maintien en formation. L'Interfédéré salue donc les intentions en matière de mobilité reprises de la DPR. Par ailleurs, le secteur des CISP regrette qu'aucune mesure – au contraire de la DPR bruxelloise - ne soit prévue en matière de développement de l'offre de garde d'enfants, qui est un frein important pour l'accès et le maintien des demandeurs d'emploi fragilisés en formation.

¹<http://www.interfedere.be/action-politique/>

Numérique

Les enjeux liés au numérique sont également présents dans la DPR. Elle indique que la formation professionnelle doit permettre l'acquisition des compétences attendues sur le marché de l'emploi. Dans cette optique, l'axe numérique doit être renforcé et des efforts supplémentaires doivent être consentis pour lutter contre la fracture numérique. Dans cet objectif, le Gouvernement souhaite prendre des mesures à destination de différents acteurs :

Premièrement, pour la population dans son ensemble :

DPR *Développement des compétences numériques dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.*

DPR *Renforcement de l'axe numérique et efforts supplémentaires pour lutter contre la fracture numérique.*

L'interfédéré L'Interfédéré soutient les mesures qui permettent de lutter contre la fracture numérique. Dans ce cadre, elle a participé à l'écriture du Mémorandum pour une société numérique inclusive en Wallonie en partenariat avec le SPW, le FOREM, TechnofuturTIC, l'Agence du Numérique et le LabSET de l'ULiège.

Deuxièmement, pour le secteur de la formation :

DPR *Intégration à l'ensemble des formations - y compris celles des formateurs - les enjeux de demain, particulièrement le numérique et la transition écologique, selon des modalités spécifiques à chaque type de métier.*

DPR *Accélération de la transformation numérique au sein des équipes pédagogiques par des appels à projets réguliers soutenus par la mise à disposition des équipements, de formations et d'un accompagnement adéquat.*

L'interfédéré L'Interfédéré soutient et participe au renforcement et au développement des compétences des travailleurs du secteur de l'insertion socioprofessionnelle pour assurer un service qui tient compte des évolutions technologiques auprès des demandeurs d'emploi en formation. L'Interfédéré est partenaire d'un projet introduit auprès de la commission européenne qui vise à opérationnaliser une stratégie intégrée de formation aux compétences numériques de base à destination des adultes peu scolarisés de niveau débutant.

Troisièmement, pour le public éloigné de l'emploi :

DPR *Développement de programmes d'acquisition de compétences numériques au bénéfice des demandeurs d'emploi et des travailleurs en reconversion professionnelle active ou dont le métier est fortement impacté par l'avènement du numérique.*

DPR *Développement d'une offre de formation à l'utilisation des outils informatiques de base à l'attention des demandeurs d'emploi, avec pour objectif une validation de compétences.*

DPR *Création et promotion par les espaces publics numériques (EPN) d'un programme commun d'acquisition de compétences minimales spécifiquement destiné aux publics fragilisés par la fracture d'usage numérique.*

L'interfédéré Si le secteur des CISP se réjouit du renforcement des compétences numériques pour les demandeurs d'emploi éloigné du marché du travail, il s'interroge sur la place des PMTIC et des autres acteurs de formation dont les CISP qui proposent déjà des formations de base au numérique.

Politiques d'emploi

La DPR accorde une grande attention à l'emploi de manière générale et plus spécifiquement à l'augmentation du taux d'emploi en favorisant la création d'emplois durables et de qualité. Par rapport aux enjeux du secteur CISP, nous avons identifié trois aspects principaux dans les mesures de la DPR en lien avec les politiques d'emploi :

- > les aides à l'emploi
- > les métiers en pénurie
- > les projets innovants

Aides à l'emploi

DPR *Soutien aux emplois d'insertion dans l'économie sociale pour faciliter la mise à l'emploi durable après une formation dans le secteur marchand et non marchand et spécialement dans les métiers en pénurie².*

DPR *Adoption d'une stratégie particulière à l'attention des publics les plus fragilisés et éloignés du marché du travail en consolidant l'activité des CPAS relevant de l'économie sociale. Le dispositif « article 60 » sera évalué et renforcé en vue d'une réinsertion durable sur le marché du travail. De même, le dispositif « article 61 » sera évalué et réformé.*

DPR *Évaluation des dispositifs d'aides à l'emploi, tels que ceux relatifs aux personnes âgées de 55 ans et plus, aux jeunes et aux personnes les plus éloignées de l'emploi, ainsi que le plan formation insertion (PFI) et la mesure « coup de poing pénurie ».*

L'interfédéré Dans son Mémoire, l'Interfédéré insiste sur l'importance de renforcer l'insertion professionnelle durable et de qualité des publics peu diplômés en fin de formation. Nous proposons différentes pistes pour faciliter le lien entre les formations des CISP et l'emploi « classique ». Une des propositions est de subventionner des emplois d'insertion dans l'économie sociale pour faciliter la mise à l'emploi durable après une formation. Nous proposons également de développer la mise à disposition de travailleurs Article 60 pour les CISP pour qu'ils bénéficient d'un encadrement formatif et social de qualité. Nous demandons enfin de proposer des incitants spécifiques et innovants aux employeurs qui offrent des emplois durables et de qualité aux personnes éloignées de l'emploi. Nous sommes donc satisfaits de lire que la DPR prévoit des mesures en ce sens.

Métiers en pénurie

Dans son objectif de création d'emploi, le nouveau Gouvernement wallon met l'accent sur les métiers en pénurie et métiers d'avenir. Les principales propositions concernant les métiers en pénurie et d'avenir sont :

DPR *Adaptation de l'offre de formation professionnelle pour répondre aux besoins des entreprises et aux projets des individus.*

DPR *Accompagnement du demandeur d'emploi lui permettant de disposer d'un bilan de compétences élaboré avec un expert-métier et proposition au demandeur d'emploi d'une formation en adéquation avec ses souhaits et les besoins sur le marché de l'emploi.*

² Voir section suivante concernant les métiers en pénurie.

DPR *Soutien de l’insertion professionnelle et la formation en particulier aux métiers en demande (métiers en pénurie et métiers d’avenir) afin de continuer à améliorer le taux d’emploi et à réduire le taux de chômage wallon.*

DPR *Appui sur l’alternance notamment et renforcement de l’analyse des métiers pour répondre au défi des métiers en pénurie (transport, métiers de la bouche, artisanat, Horeca, électromécanique, construction, etc.).*

DPR *Investissement dans la formation aux métiers en demande (métiers porteurs et métiers d’avenir) : renforcement de l’offre dans les secteurs en déficit, augmentation du nombre de places de stage, incitants à la formation, etc.*

DPR *Octroi d’un incitant financier promérité à l’issue d’une période continue d’un an dans l’exercice d’un emploi en pénurie pour les travailleurs qui rejoignent volontairement un métier en pénurie.*

L’interfédé L’Interfédé est d’accord sur le fait que les métiers en pénurie et d’avenir peuvent dans certains cas constituer une opportunité intéressante pour les demandeurs d’emploi, mais nous nous portons en faux par rapport à une politique strictement adéquationniste vis-à-vis du marché du travail qui ne tiendrait pas compte des besoins et souhaits de la personne. C’est pourquoi l’Interfédé demande dans son Mémoire de donner la priorité au projet personnel et professionnel des demandeurs d’emploi ainsi qu’à leur liberté individuelle dans les choix d’orientation et de formation en évitant la dérive d’une orientation à tout prix vers les métiers en pénurie.

DPR *Simplification du processus des dispenses de recherche d’emploi pour les demandeurs d’emploi qui souhaitent se former dans un métier en demande de main-d’œuvre ou à fort potentiel de développement.*

L’interfédé Depuis de nombreuses années, l’Interfédé revendique dans ses Mémoires que tout demandeur d’emploi suivant une formation – qu’elle soit en lien avec un métier en demande ou non – puisse obtenir une dispense de recherche d’emploi et que le montant de l’allocation de chômage ou d’insertion qu’il perçoit soit maintenu pendant toute la durée de la formation en CISP (y compris en EFT), qu’elle soit suivie à temps plein ou à temps partiel. Nous regrettons de ne trouver aucune mesure dans la DPR concernant le gel de la dégressivité des allocations de chômage ou d’insertion pendant les formations alors qu’il s’agit d’un enjeu majeur pour le secteur. De plus, nous déplorons qu’il ne soit prévu aucune augmentation du montant de l’indemnité de formation octroyée aux stagiaires alors qu’il s’agit d’un élément fondamental du droit à la formation, du suivi et de la réussite de la formation pour les demandeurs d’emploi précarisés³. Le Gouvernement bruxellois a d’ailleurs saisi quant à lui l’importance de l’enjeu et prévoit d’instaurer un nouveau revenu de formation de 3 euros de l’heure pendant toute la durée de la formation professionnalisante.

³ Le montant de l’indemnité de formation octroyée aux stagiaires est fixé à 1 € brut de l’heure depuis 1973 et n’a jamais été indexé.

Projets innovants

La DPR propose deux projets innovants pour créer de l'emploi et faciliter la mise à l'emploi après une formation :

DPR *Fixation du cadre légal pour développer l'approche « territoire zéro chômeur de longue durée » sur des territoires volontaires et, sur base d'une démarche volontaire des demandeurs d'emploi, assurer la mise en place d'expériences pilotes dans certains bassins d'emploi, à partir d'un travail avec les acteurs de terrain, notamment avec le soutien des dispositifs d'économie sociale, en mobilisant les outils existants (couveuses d'entreprises, accompagnement par les CISP, etc.).*

DPR *Développement de plusieurs alliances « emploi-environnement » - en matière d'isolation, d'énergies renouvelables, d'agriculture et d'alimentation - en réunissant les acteurs de terrain, les entreprises, les syndicats, les associations, les chercheurs, les citoyens et les pouvoirs publics permettant de créer plusieurs milliers d'emplois en Wallonie.*

L'interfédéré L'Interfédéré ne peut que saluer ces projets innovants et ambitieux visant la création d'emplois accessibles au public fragilisé qui est accompagné par les CISP.

Orientations politiques générales pour le secteur de l'ISP

Parmi les propositions relatives aux orientations politiques générales pour le secteur de l'ISP présentes dans la DPR, nous avons identifié trois aspects principaux en lien avec les enjeux du secteur des CISP.

Il s'agit :

- > de la concertation avec les acteurs de terrain
- > de législations impactant le secteur des CISP
- > des enjeux transversaux en lien avec le public des CISP

Concertation avec les acteurs de terrain

Un des éléments positifs que nous retenons de la DPR est la volonté d'intensifier la concertation sociale et les interactions avec la société civile ainsi que d'instaurer un dialogue permanent avec les acteurs de terrain. Nous ne pouvons que soutenir cette logique participative et cette préoccupation de tenir compte de l'expérience et l'expertise du terrain.

DPR *Densification de l'interaction avec la société civile durant l'ensemble de la législature, notamment par l'intermédiaire du Conseil économique, social et environnemental (CESE) de Wallonie et du Conseil de la stratégie et prospective de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) ainsi qu'à partir de dispositifs participatifs spécifiques.*

L'interfédéré L'Interfédéré souligne que les avis qui sont rendus par le CESE ne sont pas toujours pris en compte par les ministres pour élaborer les textes législatifs ; Si le

gouvernement demande ces avis auprès des partenaires sociaux et qu'ils négligés par le Ministre concerné, ce dernier devrait alors s'en justifier et argumenter son choix.

DPR *Mise en place d'un plan d'action concerté entre les gouvernements et les acteurs de terrain (Forem, IFAPME, centres de formation professionnelle, CISP, MIRE, etc.) afin d'accroître l'offre de formation.*

L'interfédéré Nous saluons et partageons la volonté d'accroître l'offre de formation, spécifiquement pour les publics éloignés de l'emploi, en concertation avec les acteurs de terrain.

DPR *Mise en œuvre des principes de la charte associative et des accords du non marchand dans les politiques du Gouvernement wallon.*

L'interfédéré L'Interfédéré souligne l'importance de la mise en œuvre de la charte associative qui consacre la complémentarité entre les pouvoirs publics et le secteur associatif, mais insiste sur la nécessité de mettre en place un cadre réglementaire pour qu'elle s'impose et soit mise en application.

Législations impactant le secteur des CISP

Deux dispositifs impactant les CISP et qui n'ont pas abouti lors de la dernière législature sont mis en avant dans la DPR :

- > la réforme APE
- > le guide des dépenses éligibles

DPR *Maintien du volume de l'emploi et les moyens financiers alloués aux APE, dont la réforme sera conduite dans le cadre d'une concertation avec les acteurs. La réforme poursuivra les objectifs suivants : la simplification, l'efficacité, l'équité, la transparence, la maîtrise budgétaire et la sectorialisation de l'aide, celle-ci restant une aide à l'emploi (et non une subvention au fonctionnement).*

L'interfédéré Nous ne pouvons que nous féliciter de la volonté du Gouvernement de garantir le volume de l'emploi et les moyens alloués aux APE dans le cadre d'une concertation avec les acteurs concernés. Même si notre secteur a déjà connu en juillet 2017 sa « petite réforme APE⁴ », deux tiers des CISP sont polyagrés ou polysubventionnés et bénéficient toujours de points APE. Il est donc primordial que leurs moyens leur soient garantis pour la continuité des actions. Dans le cas contraire, une diminution des financements aurait pour effet de mettre en péril l'emploi dans le secteur et donc l'offre de formation en faveur des publics les plus fragilisés et les moins diplômés. Nous demandons néanmoins que la petite réforme APE du secteur CISP puisse être évaluée pour en mesurer les difficultés rencontrées par les opérateurs dans sa mise en œuvre et s'appuyer sur cette évaluation en vue d'établir la grande réforme APE. Nous insistons à nouveau pour que les APE CISP dits « résiduaire » puissent être transférés à l'activité de l'agrément CISP moyennant la réalisation d'heures supplémentaires de formation.

⁴ Transfert de tous les points APE identifiés comme liés à l'agrément CISP, dans le financement structurel des centres.

DPR *Évaluation des impacts du guide des dépenses éligibles et, le cas échéant, adaptation pour permettre à la fois une souplesse de fonctionnement et un contrôle suffisant.*

L'interfédé L'Interfédé se réjouit de l'ouverture du gouvernement par rapport au guide des dépenses éligibles. Nous ne contestons pas le contrôle du bon usage des financements publics, mais celui-ci doit s'effectuer dans le cadre d'une relation de confiance et non de suspicion, d'accompagnement des opérateurs et non de sanctions. Nous devons constater que les objectifs du guide ne sont pas pleinement rencontrés et que les notions de simplification, clarté, objectivité et sécurité ne sont pas garanties. Des modifications, parfois substantielles, doivent dès lors être apportées à l'AGW.

Enjeux transversaux en lien avec le public des CISP

Nous avons également relevé dans la DPR une série d'autres enjeux en lien avec le public des CISP.

DPR *Attention particulière accordée à l'intégration des personnes en situation de handicap reconnues par l'AViQ ou d'invalidité reconnues par l'Inami sur le marché de l'emploi dans les statuts MMPP au Forem.*

L'interfédé Dans son mémorandum, l'Interfédé insiste sur l'importance de ne pas segmenter les publics qui devraient être accompagnés par le Forem. Ainsi, les personnes présentant des problèmes de grande précarité mentale ou sociale (dits MMPP) ne doivent pas être considérées comme inaptes à occuper un emploi et être reléguées vers les seules politiques sociales. Une telle catégorisation ainsi qu'une orientation systématique vers les centres de santé mentale pourrait compromettre l'insertion de ces publics sur le marché de l'emploi ainsi que tout le travail mené depuis de nombreuses années par les CISP. Nous demandons également de pouvoir accompagner les personnes en situation de handicap sur de longues périodes, avec des horaires réduits et proposer des passerelles en fin de formation.

DPR *Adoption d'un nouveau plan stratégique, avec budget ad hoc, de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités, transversal à l'ensemble des compétences wallonnes, piloté par la Ministre-Présidence, en concertation avec les acteurs de terrain et dans l'écoute structurée des personnes en situation de précarité.*

L'interfédé Nous soulignons l'importance de mener, à côté des politiques de relance économique, des politiques de redistribution sociale comme le développement du plan de lutte contre la pauvreté.

Nous soutenons particulièrement les aspects suivants présents dans la DPR :

- > Renforcer le cadre de l'insertion socioprofessionnelle et de la formation avec un objectif effectif d'insertion dans l'économie marchande, non marchande et la société.
- > Replacer l'humain au centre de l'accompagnement.
- > Adopter des mesures visant à renforcer l'intégration des personnes étrangères : poursuite de la mise en œuvre du parcours d'intégration, stabilisation du secteur de l'intégration des personnes d'origine étrangère (favoriser l'agrément et la simplification du financement), lutte contre les discriminations en matière d'emploi, de logement, etc.

Conclusions

Depuis de nombreux mois, l'Interfédéré et le secteur se sont mobilisés et ont multiplié les actions et les contacts afin que les CISP et plus largement le secteur de l'insertion socioprofessionnelle soient reconnus dans les politiques régionales. Nous avons été entendus sur un certain nombre de problématiques.

De manière générale, la DPR met en avant des perspectives intéressantes pour notre secteur. Le secteur des CISP est particulièrement heureux de lire que le Gouvernement pérennisera l'activité des CISP. Mais aussi, qu'il évaluera les impacts du guide des dépenses éligibles et l'adaptera le cas échéant.

L'Interfédéré salue également la volonté de :

- > Favoriser des emplois durables et de qualité comme levier pour combattre la pauvreté ;
- > Soutenir le développement d'emplois dans l'économie sociale ;
- > Renforcer la concertation avec les acteurs de terrain ;
- > Lutter contre la fracture numérique ;
- > Mettre en place un plan d'action concerté entre le Gouvernement wallon et les acteurs de terrain en matière de politique de formation professionnelle ;
- > Proposer une réforme APE concertée avec les acteurs de terrain concernés.

Cependant, la vigilance reste de mise, car l'opérationnalisation de ces orientations politiques doit encore être définie et certaines tendances méritent une attention particulière ; notamment, le recours aux marchés publics pour la formation des demandeurs d'emploi ou l'accent mis sur une politique de formation professionnelle pas forcément socioprofessionnelle. Nous serons également attentifs à préciser les collaborations avec le Forem notamment sur le dossier unique du demandeur d'emploi et à réfléchir plus largement à la mise en place d'une véritable politique d'insertion socioprofessionnelle des publics les plus fragilisés, au-delà d'une politique adéquationniste vis-à-vis du marché du travail.

De plus, nous attirons l'attention sur l'organisation de dispositifs qui créent une certaine segmentation alors que les actions des opérateurs sont bien souvent plurielles. L'Interfédéré soutient une transversalité accrue entre les dispositifs de lutte contre la pauvreté, d'action sociale, d'intégration du public relevant de l'AVIQ et les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle. Cette transversalité doit être discutée avec les acteurs de terrain et développée en particulier pour les publics CISP dont le parcours pour certains relève tant de la (re)mise à l'emploi que de l'inclusion sociale.

Par ailleurs, nous regrettons l'absence ou la faible attention accordée dans la DPR à l'alphabétisation, aux Carrefours Emploi Formation Orientation (CEFO), aux Plans mobilisateurs des technologies de l'information et de la communication (PMTIC) ainsi qu'aux Initiatives locales d'intégration (ILI) et aux Services d'insertion sociale (SIS).

Nous nous interrogeons également sur le choix de scinder les acteurs de formation entre les compétences de deux ministres. En effet, l'IFAPME et les centres de compétences relèveront des compétences du Ministre de l'économie Willy Borsu alors que les autres acteurs de formation dépendront de la Ministre Christie Morreale, Ministre de l'Emploi et de la Formation.